



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 08/04/2024

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 16 Nombre de suffrages : 19	
<u>Date de convocation</u> 26/03/2024	<b><u>Etaient présents :</u></b> M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, Mme HEBRARD Magali, M. LAFAGE Stéphane, Mme PRAS Aurélie, M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, M. GINÉ Elios, Mme LIONNETON Leslie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
<u>Date d'affichage</u> 26/03/2024	<b><u>Procuration(s) :</u></b> Mme PIC Christiane donne pouvoir à M. CORRAL Anjel, Mme JUGE Olga donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à Mme PRAS Aurélie
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<b><u>Etai(ent) absent(s) :</u></b>  <b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b> Mme PIC Christiane, M. SOUCHE Pascal, Mme JUGE Olga  A été nommé(e) comme <b><u>secrétaire de séance</u></b> : M. GINÉ Elios

Numéro interne de l'acte : 2024-09

Objet : CLASSES DÉCOUVERTES

Rapporteur : Madame Huguette FOUREL

Madame le rapporteur explique que pour cette année scolaire 2023-2024, plusieurs classes projettent de partir en classe découverte :

- La classe de CE1 et de CM1 : classe découverte à MEYRAS pour 2 nuits du 18 au 20 mars 2024 - 42 élèves
- Les classes de CM1/CM2 et de CM2 : classe découverte à vélo pour 3 nuits du 21 au 24 mai 2024 - 41 élèves

Madame le rapporteur propose d'attribuer une participation de 11€ par enfant et par nuitée à ces initiatives.

Cette participation sera versée à l'école élémentaire publique via l'Amicale Laïque.

Le Conseil Municipal,  
Madame le rapporteur entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : d'approuver l'aide financière pour les séjours en classe découverte des classes de CE1 et de CM1, et des classes de CM1/CM2 et CM2 de l'école élémentaire publique.

**Article 2** : de fixer le montant de l'aide communale à 11€ par enfant et par nuitée.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance  
M. GINÉ Elias



Le Maire,  
M. LAFAGE Stéphane

  
